

N° 2015.04/11/7.5

Le Maire certifie :

OBJET :

que la convocation de tous les membres en exercice du Conseil Municipal a été faite le 02/04/2015.

**ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS 2015
AUX ASSOCIATIONS**

que le nombre des membres en exercice au jour de la séance était de 27, sur lesquels il y avait 25 membres présents, à savoir :

Présents : Ph. PERRON, C. LATTAT, P. COUTAUDIER, F. AYADENE, JP. HEYBERGER, J. BOISSET, N. CHATELARD, Ph. JOLY, F. MUZEL, A. PERE, S. DEFONTAINE, Ph. BELOT, V. VILLAR, JC. LAPIERRE, M. LABOUYRIE, Ph. COUTURIER, L. DIREITO, B. PLANCHE, M. AUBERGER, G. VIGANNE, N. SARLES, M. DARBOURET, N. DOITRAND, E. FUENTES, J. MARQUIS-DELORME

Absente : Mme Christelle ROCHE

Secrétaire élue pour la durée de la session : Mme AUBERGER

A l'ouverture de la séance, M. le Maire a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Conseil Municipal empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités territoriales :

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES
A. MARCUCCILLI	P. COUTAUDIER

Entendu le rapport de Monsieur Pierre COUTAUDIER, Adjoint délégué à la Vie Associative concernant les demandes de subvention de fonctionnement déposées par les associations et établissements scolaires professionnels

Sur avis de la commission « Vie Associative »

- **Décide à l'UNANIMITE**

En tant que membres du bureau d'associations bénéficiant de subventions, Mesdames Michèle LABOUYRIE et Christelle LATTAT (Présidentes) et Monsieur Gilbert VIGANNE (Vice-Président) quittent la salle du Conseil Municipal et ne prennent part ni au débat ni au vote

1°) l'attribution aux associations, des subventions annuelles suivantes pour l'année 2015 :

SUBVENTION 2015	
AMICALE BOULES	100 €
AMICALE PETANQUE	130 €
AMIS DE LA CHAPELLE	150 €
ANCIENS COMBATTANT	300 €
ARCHERS DES REMPARTS	550 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203325-20150414-N201504-11-7-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2015

ATELIERS DU LAC	50 €
BASKET	1 300 €
CAFE NOIROT	700 €
CAVALIERS VILLERESTOIS	275 €
CENTRE HIPPIQUE BRAILLE	275 €
CHOREAME	130 €
Classes en 5	250 €
CLUB LINGUISTIQUE	300 €
COMITE DE JUMELAGE	1 400 €
COMITES DES FETES	900 €
FLEUR DE L'AGE	750 €
FLEUVE LOIRE FERTILE	50 €
FNACA	200 €
FOOTBALL	800 €
FULL CONTACT	400 €
GYMNASTIQUE	300 €
RENDEZ VOUS CONTES	600 €
SOU ECOLES BOURG	800 €
SOU ECOLES MIRANDOLE	800 €
SPORT EVASION CANOE KAYAK	220 €
TENNIS CLUB	1 200 €
VELO CLUB VILLEREST	230 €
VOLLEY	500 €
YOGA	110 €
SOUS TOTAL (Villerest)	13 770 €
RMR	150 €
TRIATHLON	220 €
LIRE ET FAIRE	150 €
Arche de NOE	1 946 €
SPA	973 €
SOUS TOTAL (hors Villerest)	3 439 €
TOTAL	17 209 €

2°) DIT que les crédits suffisants ont été inscrits au budget primitif 2015.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme au registre.

Villerest, le 9 avril 2015

Le Maire,

Philippe PERRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203325-20150414-N201504-11-7-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2015